

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

92

Délibération

Date d'affichage

12 MAI 2021

Déposée en Préfecture le

11 MAI 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le six du mois de mai à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente avril deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Corinne BOULAND à Tony PESSEY, Fabienne GREBERT à Chantale FARMER, Pierre-Louis MASSEIN à Viviane MARLE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Nora SEGAUD-LABIDI à Benjamin MARIAS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE, Jean-Louis TOË à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusés

David DUBOSSON, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

FORÊTS DU GRAND ANNECY - AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE 2020 - 2039

Marc ROLLIN, rapporteur

L'agglomération du Grand Annecy est propriétaire de 89,32 ha de forêt composés de deux ensembles : une partie se situe le long du Fier (32,91 ha), l'autre se situe sur la montagne du Semnoz, (56,41 ha). Ces forêts n'ont jusque-là fait l'objet d'aucun aménagement forestier.

Conformément à la réglementation relative aux forêts publiques, une délibération du Bureau en date du 5 avril 2019 soumet ces forêts au Régime Forestier, ouvrant la voie à leur gestion par l'ONF.

Dans ce cadre, l'Office National des Forêts (ONF) rédige un document unique d'aménagement, visant la gestion durable. Ce document planifie les actions à mener sur 20 ans.

Il comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- la définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le diagnostic conduit par l'ONF souligne le contexte périurbain de la forêt du Grand Annecy et les préoccupations de qualité du cadre de vie de la part du public.

Les orientations et actions proposées pour la période 2020-2039 visent à améliorer la résilience des massifs forestiers et leur multifonctionnalité. Elles concernent :

- l'amélioration de l'accueil du public, avec le balisage et la mise en sécurité des sentiers et l'aménagement du site du vallon du Fier ;
- la préservation de la biodiversité, avec la lutte contre le développement des espèces invasives ;
- la canalisation de la fréquentation du public, la mise en place du protocole « arbres bio », la mise en place d'inventaires ;
- la préservation des paysages et des peuplements forestiers, avec un traitement en futaie irrégulière et des travaux sylvicoles pour faire évoluer les peuplements vers des structures et compositions en essences plus adaptées au changement climatique ;
- la protection contre les risques naturels, avec une veille des bois morts le long du Fier.

Le bilan financier prévisionnel s'établit comme suit :

- recettes prévisionnelles annuelles : 2 000 €/an, estimées sur la base des conditions actuelles du marché ;
- dépenses prévisionnelles annuelles : 2 567 €/an dont 2 075 €/an de travaux sylvicoles pour le renouvellement de la forêt et l'amélioration de la résilience des peuplements forestiers.

Les crédits sont prévus au budget des années correspondantes.

Sur la base du document unique d'aménagement des forêts du Grand Annecy pour la période 2020-2039, communiqué par l'Office National des Forêts, et en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier,

LE CONSEIL DECIDE :

d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.